Le relais Pass'Agé

vous présente ses tarifs 2026

Votre accompagnement

Le prix de l'accompagnement se compose du tarif hébergement et du tarif dépendance.
Les prix présentés ci-dessous s'entendent par jour, par personne, toutes taxes comprises.

- **Tarif hébergement** :

Le tarif hébergement comprend :

- Les prestations administratives
- Les prestations de restauration,
- Les prestations d'animation au sein de la structure,
- Le transport.

Hébergement	
Pour les plus de 60 ans	20.25€
Pour les moins de 60 ans	48.53€

Une déduction de 15.77€ est réalisée sur le tarif hébergement si le transport est réalisé par un proche ou un tiers.

- **Tarif dépendance** :

Le tarif dépendance prend en charge essentiellement l'encadrement par le personnel soignant.

Le GIR correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Plus le GIR est faible, plus la perte d'autonomie est importante.

Celui-ci est évalué régulièrement.

Dépendance	
GIR 1-2	31.37€
GIR 3-4	22.40€
GIR 5-6	8.95€

Pour les personnes accueillies bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile, le conseil départemental peut participer en partie à ce tarif dépendance.

Le remboursement du conseil départemental s'effectue une fois la facture acquittée. Le délai du remboursement peut être de 2 mois lors de l'admission.

Le tarif mensuel :

Le calcul du tarif mensuel est le suivant :

Tarif hébergement + tarif dépendance X le nombre de journées*

**Toute journée non décommandée 48h à l'avance est facturée sauf urgence médicale.*

Le règlement peut s'effectuer par chèque, prélèvement ou virement à la date de votre convenance. Une fois la facture acquittée, celle-ci est envoyée le jour même au conseil départemental. La facture s'effectue à terme échu en fonction des présences sur le mois.

Vous souhaitez des informations complémentaires ?

N'hésitez pas à contacter :

Concernant les informations administratives et l'accompagnement :

Mme Stéphanie LEJEUNE, cadre de santé

Concernant la facturation :

Mme Chrystel SKOCZYPIEC, secrétaire

Edité le 26/06/2026

Le relais Pass'Agé - 20 rue du Général de Gaulle - 08700 NOUZONVILLE – 06.34.01.00.40